



PROCÈS-VERBAL

RÉUNION INTER-CONSEILS CONSULTATIFS (INTER-CC)

17 NOVEMBRE 2022 - 09H30-17H00

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

M. Eoin Mac Aoidh (DG MARE/D/3, Chef d'unité adjoint) a souhaité la bienvenue aux participants à la troisième réunion Inter-Conseils Consultatifs de 2022. Il a précisé que Mme Andersson Pench (directrice de la DG MARE/D) n'était pas en mesure de présider la réunion en raison d'un événement inattendu. L'ordre du jour de la réunion a été adopté.

2. Rapport de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) : synthèse des consultations

La réunion a débuté par une présentation de M. Frangiscos Nikolian (DG MARE/A/4 : Analyse économique, marchés et analyse d'impact), qui a fait le point sur le rapport de l'OCM et a informé les Conseils Consultatifs (CC) des résultats de la consultation publique, lancée en décembre 2021 en même temps que la consultation publique sur le fonctionnement de la PCP. Le questionnaire en ligne faisait suite aux chapitres de l'OCM. Les normes de commercialisation ont fait l'objet d'une consultation publique différente en vue de leur éventuelle révision. Au total, la Commission (COM) a reçu 125 contributions, dont la plupart contenaient des commentaires de qualité. Un tiers d'entre elles provenaient de parties prenantes espagnoles, toutes se référant au même ensemble d'objectifs. La plupart des commentaires étaient très complets, ce qui s'avère très utile. Les avis détaillés du MAC ont été très appréciés.

Ce questionnaire débutait par une liste de questions générales sur la pertinence du règlement OCM. Les réponses ont permis de constater que le règlement contribue efficacement à la réalisation des objectifs de la PCP, notamment en termes de compétitivité, de stabilité du marché et de transparence. Il garantit un approvisionnement diversifié en produits de la mer auprès des consommateurs. La contribution du règlement OCM à la compétitivité à travers un cadre législatif commun a été soulignée et saluée.

M. Nikolian a mis plusieurs défis en évidence, en particulier pour ce qui est des organisations professionnelles et des organisations de producteurs. Tout d'abord, il existe des différences entre les États membres en matière de niveau de financement accordé et d'éligibilité des mesures mises en œuvre par les organisations de producteurs (OP) dans leurs PPC. Il a également mentionné que le soutien à la création et au financement des organisations professionnelles nationales pourrait être amélioré.

En ce qui concerne l'information aux consommateurs, les réponses et les commentaires indiquent que le règlement OCM est considéré comme adapté à son objectif. Toutefois, quelques problèmes nécessitent une attention particulière. En effet, certains points de vente ne sont pas couverts, comme les restaurants, et il existe une démarcation claire entre les informations aux consommateurs relevant de l'OCM et le règlement concernant l'information sur les denrées alimentaires. Les parties prenantes ont exprimé des points de vue différents en fonction de leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement. Celles-ci

portaient principalement sur la nécessité de prévoir de nouvelles informations obligatoires (telles que la date de capture, la date de récolte, l'origine, l'État du pavillon), ou sur la nécessité d'harmoniser les exigences en matière d'étiquetage entre les produits transformés et non transformés.

Pour ce qui est des règles de concurrence, les contributions ont été limitées. Le règlement OCM prévoit une dérogation aux règles de concurrence. Il a été confirmé que la possibilité pour les OP de programmer les quantités à mettre sur le marché par leurs membres constitue un outil d'évaluation qui permet de maintenir de bons prix et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Enfin, à propos de la connaissance du marché, qui est principalement assurée par notre observatoire du marché (EUMOFA), les parties prenantes ont souligné qu'elles appréciaient les services fournis, en particulier pendant la crise du COVID et la guerre actuelle en Ukraine.

Actuellement, la COM rédige et finalise le rapport de l'OCM ainsi que le rapport sur le fonctionnement de la PCP. La COM a affirmé qu'elle était consciente des différents points de vue et préoccupations, et qu'après presque dix ans d'existence de la nouvelle OCM, le rapport reflétera fidèlement les réactions reçues, qui seront prises en considération.

Guus Pastoor (Président du MAC) a remercié la COM pour sa présentation et a précisé à quel point le MAC avait œuvré pour apporter la meilleure contribution possible et montrer son soutien au règlement OCM. Il a rappelé qu'un bon règlement est nécessaire pour répondre aux objectifs de la PCP, et qu'il était convaincu que le règlement OCM pourrait être amélioré en prenant en compte certaines des recommandations du MAC. Il a invité la COM à venir présenter le rapport au MAC dès sa publication.

M. Nikolian a précisé que l'avis du MAC était très apprécié et a confirmé que la COM avait essayé de prendre en compte tous les avis lors de la rédaction du rapport. L'objectif n'est pas de réviser le rapport de l'OCM, mais d'identifier les enjeux et les actions à mettre en œuvre à l'avenir. Il a confirmé que la COM était prête à rencontrer tous les CC une fois le rapport publié et à discuter de la voie à suivre. Le rapport devrait être publié au début de l'année 2023, en même temps que le rapport sur le fonctionnement de la PCP. M. Nikolian a poursuivi avec le troisième point figurant à l'ordre du jour, relatif aux données du rapport économique annuel du CSTEP.

3. Données du rapport économique annuel du CSTEP

M. Nikolian a fait le point concernant les données du rapport économique annuel du CSTEP et a rappelé que le rapport économique annuel est un rapport détaillé dans lequel les performances socio-économiques de la flotte de l'UE sont examinées. Les résultats de ce rapport contribuent à l'analyse socio-économique de la PCP. La COM se réjouit que l'analyse économique gagne en importance. Au cours des 12 dernières années, le rapport a connu des améliorations. Étant donné que des échanges d'idées ont lieu régulièrement entre les CC dans le cadre de ce rapport, les contacts avec les parties prenantes pourraient être améliorés. La COM apprécie que les CC aient proposé de coopérer avec le CSTEP.

M. Mac Aoidh a souligné que les données économiques annuelles sont primordiales pour les parties prenantes et la COM puisqu'elles permettent de comprendre comment le secteur évolue et se développe. Cette analyse économique a été déterminante dans les décisions prises par la Commission de mettre à disposition un soutien supplémentaire au titre du

FEAMP et du FEAMPA à la suite de la crise en Ukraine, ainsi que de prolonger le cadre temporaire des aides d'État en cas de crise et de relever le plafond fixé.

M. Pedro Reis Santos (MAC) a remercié la COM pour la présentation et a souligné que les rapports du CSTEP sur la flotte, la transformation et l'aquaculture sont très appréciés par le MAC. Le point sur la méthodologie de calcul du CO2 a été envoyé trop tard par le MAC pour être pris en compte dans le rapport 2022. En janvier prochain, le rapport 2023 sera examiné, et le MAC s'efforcera d'envoyer ses suggestions plus tôt. Le MAC a souhaité savoir s'il était possible pour la Commission d'élaborer un calendrier pour les Termes de Référence (TdR) du Groupe de Travail du CSTEP. M. Nikolian a indiqué que les CC doivent envoyer leurs commentaires dès que possible, et dans tous les cas avant la fin de l'année. Les TdR seront rédigés au début du mois de janvier et abordés avec le bureau du CSTEP à ce moment-là.

M. Jarek Zielinski (Président du CC pour la mer Baltique/BSAC) a remercié la COM et a déclaré apprécier que des données cruciales soient utilisées pour prendre de nouvelles mesures visant à améliorer la situation ou à protéger le marché européen. Il a souligné que les rapports sur la flotte contiennent des informations sur lesquelles il sera nécessaire de se pencher lors de discussions futures. La flotte baltique à petite échelle est actuellement sur le point de s'effondrer. Il a invité la COM à commencer à réfléchir avec le CC pour la mer Baltique et BaltFish aux mesures qui pourraient être prises et à la manière dont la législation européenne pourrait être révisée afin de venir en aide aux pêcheurs, aux transformateurs et au marché. Le CC pour la mer Baltique attend également avec impatience le rapport sur les performances des transformateurs de la mer Baltique. D'énormes changements ont eu lieu en raison de l'évolution de la flotte.

M. Alexandre Rodríguez (Secrétaire du CC pour la Pêche Lointaine/LDAC) a remercié la COM pour la présentation et a mentionné certains points à améliorer sur la base de son expérience en tant qu'expert désigné et coordinateur principal des Chapitres Régionaux pour les flottes hauturières au sein du GTE du CSTEP au cours des 5 dernières années. Tout d'abord, il a souligné le nombre croissant de sujets et de demandes qui apparaissent chaque année, rendant difficile l'évaluation analytique approfondie des tendances et des performances des flottes de pêche. Cette ambition est certes positive, mais elle accroît la pression et la charge de travail sur ces quelques experts. En outre, il a proposé d'organiser une session de formation spécifique avec tous les experts du CSTEP intéressés afin de s'assurer que davantage de parties prenantes se familiarisent avec la méthodologie et les tâches liées à la participation à la rédaction du rapport du CSTEP et que des experts mieux informés soient prêts à contribuer aux prochains rapports. Il a également mentionné que le contenu du rapport économique annuel est très complet, mais que la plupart des formulations répètent textuellement ce qui figure déjà dans le répertoire de données. Le rapport pourrait être rendu plus convivial grâce à des graphiques explicites et cibler davantage les efforts des experts sur l'interprétation des tendances et des éléments moteurs ; il pourrait également fournir des explications sur les données manquantes, les changements de comportement économique au cours des différentes années, ainsi que des prévisions pour les années à venir. Il s'agit d'une évaluation qualitative qui nécessite du temps et des ressources.

M. Sean O'Donoghue (Président du CC pour les stocks pélagiques/PELAC) a souligné que le rapport économique annuel constitue un rapport important et a mentionné qu'il appréciait le chapitre sur les stocks pélagiques. Il a cependant fait remarquer que malheureusement, le rapport économique annuel utilise des données vieilles de deux ans. Il a déclaré que les prévisions sont devenues vraiment pertinentes dans le contexte du COVID, du Brexit et de

la guerre en Ukraine. Il a reconnu les difficultés rencontrées, mais a insisté sur le fait qu'il fallait essayer de mettre le rapport économique annuel au même niveau que l'avis scientifique, car il fournit de nouvelles informations concrètes sur les avis relatifs aux stocks. De plus, il a invité la COM à venir à une réunion du PELAC et à présenter le chapitre sur les stocks pélagiques.

M. Nikolian a indiqué qu'il appréciait beaucoup la participation du CC pour la Pêche Lointaine à la rédaction du rapport économique annuel du CSTEP, car elle est très utile pour améliorer la qualité de l'interprétation des données et identifier les performances économiques des flottes hauturières. Il a rejoint M. Rodríguez sur le fait que la charge de travail des experts du CSTEP est élevée. La proposition d'une formation pour les parties prenantes est appréciée, mais dépendra du temps dont disposent les experts pour assurer ces formations. Il s'est engagé à se pencher sur cette question et à l'examiner. En ce qui concerne le volume du rapport, il a expliqué que chaque année, une brochure reprenant les principaux résultats est également présentée. En outre, la COM travaille avec le CCR sur une nouvelle plateforme commune, appelée "L'observatoire bleu" (The blue observatory), sur laquelle tous les résultats seront présentés clairement et de manière conviviale. Pour ce qui est de la prévision des données, la COM travaille à partir du cadre de collecte des données et tente de combler ce manque avec une prévision immédiate ("now cast"). Chaque année, les projections sont vérifiées pour s'assurer qu'elles correspondent à la réalité. La COM est assez satisfaite du résultat puisque les prévisions immédiates diffèrent d'environ 2% de la réalité.

M. Nikolian a rappelé que l'analyse socio-économique est prise en compte dans le processus décisionnel lorsque les décisions peuvent avoir un impact sur la flotte ou sur le marché. C'était le cas des décisions relatives au mécanisme de crise et au cadre temporaire de soutien qui ont été adoptées à la suite de l'invasion en Ukraine. Les États membres sont responsables de leurs propres programmes opérationnels, et devraient prendre ces aspects en considération lors des discussions concernant le soutien à apporter au secteur. Il a également mentionné que le rapport sur l'aquaculture devrait être publié avant la fin de l'année 2022 et le rapport sur la transformation début 2023. M. Mac Aoidh a conclu la présentation en rappelant que la PCP vise à établir un équilibre environnemental, social et économique et qu'elle s'appuie sur les meilleurs avis scientifiques disponibles. Ces données sont utilisées pour effectuer les prévisions tant immédiates que futures.

M. Antonio Marzoa Notlevsen (Président du MEDAC) a indiqué que le Groupe de Travail 5 mène actuellement des travaux sur les aspects socio-économiques et examine les tendances disponibles. L'objectif de cette étude est de s'intéresser à la portée des outils de gestion qui ont été mis en place. En se basant sur ces informations, le MEDAC travaille sur un projet d'avis reposant sur des données officielles et sur la tendance des principaux indicateurs de la flotte méditerranéenne qui démontre que la situation devient de plus en plus critique. Cependant, le groupe examine également les informations disponibles et ce qui se passe à bord des navires. Les premières données indiquent une tendance à la baisse du nombre de navires, une augmentation de l'âge des pêcheurs et des problèmes d'intégration de la nouvelle génération. Cela est probablement dû à l'image actuelle des pêcheurs et de la pêche. Il a souligné que le secteur souffre encore de la pandémie et de la crise du carburant, qui ont entraîné une baisse du nombre de navires. Cependant, la sécurité et la souveraineté alimentaires doivent également être prises en compte. M. Nikolian a souligné l'importance de prendre les bonnes décisions, en s'appuyant sur un modèle et des informations fiables. L'Europe possède le plus grand secteur de produits de la mer au monde, qui représente 60 à 65 milliards d'euros. La Commission oeuvre pour l'amélioration du marché.

4. Discours d'ouverture - Mme Charlina Vitcheva

Mme Charlina Vitcheva (DG MARE, Directrice Générale) a rejoint la réunion et a prononcé un discours d'ouverture. Elle a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion Inter-CC, **et en particulier aux Présidents récemment nommés**. Elle s'est dite ravie d'être présente, car l'Inter-CC est une occasion d'échanger des bonnes pratiques, de discuter des défis communs ainsi que des évolutions récentes et futures concernant les principaux dossiers politiques.

Elle a souligné le fait que la réunion a de nouveau dû se dérouler de manière virtuelle pour des raisons d'organisation, et a expliqué que **la prochaine réunion en mars sera physique**. De nombreuses réunions des CC ont déjà eu lieu physiquement. Elle a remercié les CC qui ont décidé d'organiser certaines de leurs réunions à Bruxelles pour faciliter la participation de la COM. **Les collègues de la DG MARE continueront à faire de leur mieux pour participer en personne à ces réunions** lorsqu'elles auront lieu à Bruxelles. Elle a expliqué qu'en ce qui concerne les réunions organisées en dehors de Bruxelles, les possibilités sont malheureusement limitées en raison des restrictions extrêmes du budget de la mission. Néanmoins, la COM travaille en étroite collaboration avec les secrétariats pour assurer une planification aussi efficace que possible **afin de garantir une participation appropriée de la Commission**. Les collègues assisteront aux réunions dans la mesure du possible, mais cela n'est bien sûr pas toujours réalisable compte tenu de la lourde charge de travail et des ressources limitées.

La COM tient beaucoup à la relation privilégiée avec les CC. Les CC servent de catalyseur dans l'implication des parties prenantes dans la gestion des pêches et permettent aux décideurs politiques de bénéficier des connaissances et de l'expertise sur le terrain. Elle a souligné que les CC favorisent également la collaboration et la compréhension mutuelle entre tous les acteurs concernés par la gestion des pêches.

Le processus de consultation avec les CC est de la plus haute importance pour la COM. Elle a expliqué que la COM prend cela très au sérieux et que les CC sont systématiquement consultés lors de la rédaction de textes législatifs ou politiques clés. La COM répond toujours aux recommandations et partage son point de vue avec les CC. Elle a rappelé que les CC ont été consultés au sujet de l'Acte d'Exécution du Règlement sur l'accès aux eaux profondes lors de la réunion Inter-CC du 19 janvier 2022. Tous les membres des CC ont eu la possibilité de poser leurs questions. Elle a réitéré combien la Commission attend des CC qu'ils s'engagent pleinement afin que toutes les communautés soient représentées.

Elle a également déclaré que les CC apportent des solutions. Ces solutions concernent la conservation, le marketing, la technologie et la collaboration. C'est pourquoi il est essentiel pour la COM de discuter avec eux des dernières évolutions des principaux dossiers politiques, comme cela sera fait à nouveau lors de cette réunion Inter-CC. **Avec la crise, des solutions sont nécessaires, et ce dans une perspective à long terme.**

Mme Vitcheva a également expliqué que **les recommandations des CC sont toujours prises en compte lors de la préparation d'une nouvelle législation**. Les recommandations reçues en relation avec la mise en œuvre du Pacte Vert européen, de la Stratégie Européenne en faveur de la Biodiversité ou de la stratégie "De la ferme à la table" ont permis de soulever des préoccupations ou des questions très pertinentes. Les avis fournis sur des questions telles que le changement climatique, l'économie bleue ou la Planification de l'Espace Maritime ont également été très appréciés, ainsi que les

contributions apportées au cours de cette année en vue de la future Communication sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche.

Elle a expliqué que la COM a besoin de l'avis des CC pour prendre ses décisions. C'est pourquoi **le Commissaire Sinkevičius a invité les CC à une première réunion au mois de décembre** afin de préparer les négociations sur les possibilités de pêche et d'entendre leurs points de vue. Tous les Présidents ainsi que les Vice-Présidents de chaque CC représentant des ONG environnementales ou des groupes d'autres intérêts devraient être invités à cette réunion. Elle a encouragé les CC à profiter de cette occasion pour dialoguer avec le Commissaire.

Mme Vitcheva a souligné que **les secteurs de la pêche et de l'aquaculture traversent une période difficile** en raison des prix élevés de l'énergie et des matières premières. Elle a expliqué que cette situation s'impose comme la nouvelle normalité. Elle fait peser un risque très important sur les entreprises, dont les marges bénéficiaires s'effondrent. L'OCM a très vite activé des mécanismes de soutien financier, mais même avec ces soutiens, la situation n'est pas viable à long terme. **Nous devons faire face à cette nouvelle normalité dans la manière dont nous gérons la pêche et l'aquaculture.**

Dans ce contexte, la COM compte sur des échanges intenses avec les CC au cours de l'année prochaine afin d'assurer le suivi de **quatre importants rapports et communications** qui seront adoptés dans les semaines à venir (probablement en janvier) :

1. **Une communication sur la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture**, afin d'accélérer la transformation nécessaire dans un contexte de forte hausse des prix des combustibles fossiles. Cette transition est nécessaire pour rendre le secteur plus efficace et en même temps pour contribuer à atteindre les objectifs climatiques de l'UE. La COM œuvrera en collaboration avec les CC pour accélérer le développement technologique, faciliter les investissements et supprimer les blocages existants. L'idée est d'utiliser les nouvelles technologies et solutions, mais aussi d'autres solutions existantes qui ne sont actuellement pas utilisées, afin d'accroître la résilience et la rentabilité et de faire face au changement climatique.
2. **Un Plan d'Action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins**. Il visera à renforcer encore les synergies entre les politiques de la pêche et les politiques environnementales pour améliorer les données scientifiques et renforcer la protection des espèces sensibles et des fonds marins. Il insistera notamment sur l'amélioration de la gouvernance afin de renforcer la collaboration entre les autorités et les acteurs de la pêche et de l'environnement.
3. **Une communication sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche**. Elle fera le point sur la mise en œuvre des outils de gestion des pêches de la PCP et abordera les tendances et les enjeux émergents. Elle mettra notamment en évidence les améliorations apportées au cadre de gouvernance existant, notamment en ce qui concerne une meilleure participation des parties prenantes.
4. **Un rapport sur le fonctionnement de l'organisation commune des marchés**, afin de faire le bilan de la performance de nos instruments de marché. Ce rapport est lié à la prochaine initiative de la Commission en matière de systèmes

alimentaires durables, qui est également à l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui.

Les principaux ingrédients d'une gestion durable et efficace de la pêche et de l'aquaculture sont **la coopération et la confiance entre toutes les parties prenantes** : les autorités publiques à tous les niveaux, la communauté scientifique, les pêcheurs et aquaculteurs ainsi que leurs organisations, et la société civile. Le renforcement d'une culture de coopération et de confiance nécessite **une compréhension mutuelle, une appropriation partagée et un engagement à agir**. C'est exactement ce que les Conseils Consultatifs tentent de mettre en œuvre au quotidien. Dans cet esprit, la COM souhaite **améliorer la visibilité et le suivi de vos recommandations**.

Par conséquent, **la COM invitera régulièrement les CC à présenter leurs recommandations les plus importantes lors de conférences informelles avec le personnel de la DG MARE**. Il est important que les idées des CC atteignent un public plus large et aident la COM à établir des liens entre les différents sujets. Ce sera également l'occasion pour les CC d'entrer en contact avec davantage de personnes au sein de la COM. La COM reviendra bientôt vers les CC avec plus de détails sur le processus de ces conférences.

2023 sera l'**Année européenne des compétences**. Elle sera consacrée à la promotion des compétences dans tous les secteurs économiques de l'UE. Les compétences sont essentielles pour les transitions numérique et écologique auxquelles nous sommes confrontés. Dans le cadre de l'Année des compétences, nous nous efforcerons de mieux investir dans les compétences, de faire correspondre les aspirations des entreprises et des individus, et de promouvoir une sensibilisation transversale. Parmi les activités phares portant le label de l'Année des compétences, nous disposons également de notre appel à financement "Blue Careers" (carrières bleues) dans le cadre du FEAMPA.

Mme Vitcheva a expliqué être ravie de constater que **les récentes modifications apportées aux règles de fonctionnement des Conseils Consultatifs ont permis de faire des progrès**. Il reste encore du travail à faire, notamment pour qu'un vice-président représentant les ONG environnementales ou les groupes d'autres intérêts soit nommé dans chaque Conseil Consultatif. Il convient de réfléchir à la manière d'encourager les groupes d'autres intérêts à s'impliquer dans les travaux des Conseils Consultatifs et à occuper des postes au sein des Comités Exécutifs. Cette question sera également abordée plus tard au cours de la réunion.

Elle a indiqué que **le passage à des montants forfaitaires** pour les subventions facilite la préparation des conventions de subvention. Ainsi, le fonctionnement quotidien sera plus fluide, ce qui permettra de disposer de plus de place et de temps pour se concentrer sur vos recommandations et l'obtention d'un consensus. Elle a remercié les CC pour la coopération et la confiance dont ils ont fait preuve en s'adaptant à ces changements.

Elle a conclu en déclarant que **le principal ingrédient d'une bonne collaboration est la confiance**. La COM et les CC sont dans le même bateau et œuvrent en faveur d'une pêche et d'une aquaculture plus durables et plus attrayantes. Elle a expliqué qu'elle compte sur l'esprit de responsabilité des CC pour informer en toute honnêteté les décideurs politiques. La COM veillera toujours à ce que les décisions politiques reposent sur des preuves et des consultations avec les parties prenantes. C'est le principe directeur de la Commission pour assurer une bonne gouvernance de la PCP. La COM invite toutes les parties prenantes à faire connaître leur opinion.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Kenn Skau Fisher (Président du CC Mer du Nord/NSAC) a remercié Mme Vitcheva pour sa présentation et ses encouragements envers le travail des CC. Il a mentionné que le CC Mer du Nord a mis en place deux nouveaux Groupes de Discussion en 2022, un sur le changement climatique et un sur la dimension sociale de la pêche. Le groupe de discussion sur le changement climatique a rédigé un document et a organisé un séminaire en décembre consacré à l'impact du changement climatique sur la mer du Nord. Des changements sont nécessaires dans le secteur de la pêche, mais les possibilités d'adaptation du secteur de la pêche sont limitées. Il a souligné l'importance pour le secteur de bénéficier du respect et des efforts de l'UE. De plus, le CC Mer du Nord a mis en place un Groupe de Discussion sur l'Aspect Social de la Pêche en collaboration avec le CC EOS. Ce groupe est nécessaire compte tenu de la transition du secteur et pour favoriser le recrutement auprès de la jeune génération. Les aspects sociaux et la durabilité sociale de la pêche doivent être pris en compte dans tous les travaux de l'Année européenne des compétences à venir. Mme Vitcheva a encouragé la création de ces deux groupes de discussion, en raison de l'importance de ces sujets.

Paul Thomas (membre du MAC) a remercié la COM pour sa réponse rapide concernant les prix des carburants et pour le budget mis à la disposition des États membres. Il a fait référence à la consultation en ligne relative à la transition énergétique et a demandé si la période de consultation pouvait être prolongée jusqu'à la fin de l'année, puisque les mois de novembre et décembre sont très chargés. Mme Vitcheva a souligné que la communication sur la transition énergétique n'était pas attendue pour le début de l'année 2022, et que le délai actuel est un délai régulier qui ne peut être prolongé. Cependant, elle a souligné que cette communication constitue un point de départ pour de plus amples discussions et que **les CC peuvent continuer à partager des informations après la date limite afin de fournir autant d'informations que possible.**

Guus Pastoor (Président du MAC) a remercié Mme Vitcheva pour sa présentation, et a souligné que le secteur de la pêche traverse une période particulière avec de nombreuses perturbations du marché en raison du COVID et de la poursuite de la guerre en Ukraine. Les perspectives à court terme sont inquiétantes, et les objectifs fixés dans le cadre du Pacte Vert pour l'UE sont à l'opposé des évolutions que connaît actuellement la situation économique du secteur. Il a salué la bonne collaboration avec la DG MARE, et a apprécié l'initiative visant à donner l'opportunité aux CC de présenter leur travail à la DG MARE. Il a mentionné que pendant le COVID, le MAC a participé à des appels téléphoniques hebdomadaires avec la DG MARE pour discuter de la situation, et il aimerait que ces appels se poursuivent aujourd'hui. L'utilisation d'informations actualisées est nécessaire en ces temps difficiles, et le MAC peut être d'une aide précieuse à cet égard. Sur le long terme, les perspectives sont bonnes pour le secteur des produits de la mer, mais la période actuelle nuit à beaucoup de personnes. Mme Vitcheva a reconnu la situation actuelle du secteur et a souligné qu'en 2023, on s'attend à une stagnation de la croissance économique, mais que la situation devrait s'améliorer en 2024. Une nouvelle augmentation des prix de l'énergie n'est pas prévue. **Elle a insisté sur la nécessité d'utiliser des informations aussi actualisées que possible pour les prévisions et a mentionné que la communication sur la transition énergétique fait partie de la réponse aux objectifs du Pacte Vert.**

Sean O'Donoghue (Président du PELAC) a remercié la Directrice Générale pour sa présentation complète. Il a souligné la nécessité de s'entretenir avec la Commission et les CC sur le processus de consultation concernant le règlement sur les eaux profondes. Un système de consultation plus rigoureux pourrait être mis en place. En outre, il a demandé

la prolongation de la durée de la consultation en ligne sur la transition énergétique. Il a souligné la contribution de la Commission aux travaux des CC, mais a fait remarquer la présence limitée du CIEM lors des réunions des Conseils Consultatifs. Étant donné que les CC sont fortement tributaires des avis scientifiques, il a demandé que le CIEM soit tenu de participer aux réunions clés au moins une fois par an. Mme Vitcheva a répondu que le règlement sur les eaux profondes a vu le jour il y a quatre ans et que la Commission n'avait pas entièrement anticipé la complexité de cette question. Cette année, les parties prenantes envoient davantage d'informations par le biais de l'appel à contribution. La nouvelle loi sera basée sur cet appel à contribution qui se termine à la fin de l'année 2022. Mme Vitcheva a insisté sur la nécessité de s'en tenir aux faits et a souligné que la COM souhaite poursuivre le dialogue sur les EMV. Dès que de nouveaux avis seront émis (probablement en janvier), la COM prendra contact avec les CC et travaillera sur un amendement à cet acte d'exécution. Elle a également souligné qu'elle comprend le point de vue des CC sur la participation du CIEM aux réunions, en particulier lorsque des sujets sensibles sont abordés, et qu'elle transmettra le message. Cependant, le CIEM est un organisme indépendant et la Commission ne peut rien lui imposer.

Pedro Reis Santos (Secrétaire du MAC) a remercié Mme Vitcheva pour ses commentaires sur le travail des CC. Il a ajouté que c'est une bonne idée d'avoir des présentations sur les dossiers les plus importants des CC lors des réunions internes de la DG MARE.

Alexandre Rodriguez (Secrétaire du CC pour la Pêche Lointaine/LDAC) a remercié Mme Vitcheva pour ses propos. Il a mis en évidence les problèmes causés par l'inégalité des conditions de concurrence entre les flottes hauturières de l'UE et celles des pays tiers. De plus, il a précisé que dans le cadre du travail sur des sujets sensibles (tels que la réglementation sur les eaux profondes et l'expansion des zones désignées comme EMV), la COM doit s'assurer que les CC sont informés à temps et sont en mesure de transmettre ces informations à leurs membres en temps utile. Il faut du temps pour fournir les meilleurs avis possibles, surtout lorsqu'il s'agit de questions très techniques. Mme Vitcheva a reconnu l'absence de conditions de concurrence équitables et a déclaré comprendre les préoccupations de la flotte de transport maritime longue distance de l'UE. Elle a expliqué que, en ce qui concerne l'Atlantique du Nord-Est, elle mène des discussions bilatérales et multilatérales avec le Royaume-Uni, la Norvège et l'Islande pour soutenir la position de l'UE. Elle a convenu de la nécessité d'établir des conditions de concurrence équitables et a rappelé que, parmi les accords conclus dans les ORGP telles que la CGPM en Méditerranée, 19 sur 21 relevaient d'initiatives de l'UE. Elle a mentionné que les négociations seront laborieuses, mais que la Commission présentera sa position du mieux possible, et a demandé aux CC de fournir toutes les informations nécessaires.

Vanya Vulperhorst (Vice-présidente du CC pour la Pêche Lointaine/LDAC représentant OCEANA) a signalé la déclaration du CC pour la Pêche Lointaine soumise pour l'ODD14 à la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne en juin. Elle a expliqué que l'existence de CC en Europe est assez récente et que cela n'est pas courant dans d'autres parties du monde. Elle a salué la recherche de compromis et la manière dont les CC fournissent des avis. De plus, elle a mentionné que le sujet de l'égalité des conditions de concurrence est un élément essentiel, et que la transparence des activités de pêche est la clé de cette perspective. Elle a ajouté que l'amélioration de la transparence était également un résultat majeur de la récente réunion annuelle de la CGPM : il est très important de savoir qui pêche, où et quoi, en particulier pour les États non membres de l'UE. En outre, elle a rappelé que le CC pour la Pêche Lointaine a appelé dans sa réponse à une transparence accrue dans les APPD lors de la consultation des parties prenantes lancée à l'occasion du futur rapport sur la PCP. Le CC pour la Pêche Lointaine a salué l'adoption

par l'UE du règlement sur la gestion durable des flottes de pêche externes (GDFPE) en 2017, car il a contribué à accroître la transparence et a appelé à mettre en œuvre cette législation en renforçant les informations disponibles sur les autorisations de pêche, y compris avec une base de données consultable qui permettrait d'obtenir des données historiques sur un navire et sur la propriété effective pour les navires battant pavillon de l'UE ou non. Mme Vitcheva a apprécié la manière dont les réalisations mentionnées ont été replacées dans le contexte plus large de la gouvernance internationale des pêches et des océans. Elle a expliqué que l'UE exerce sa réglementation de manière très avancée et transparente, ce qui est surtout visible en dehors de l'UE. **Elle a approuvé le point soulevé concernant la transparence dans les APPD et a encouragé les CC concernés à émettre des suggestions sur la façon d'accroître la transparence.**

Ola Oberg (membre du CCA) a présenté les excuses de son Président qui n'a pas pu intervenir et a expliqué que de nombreux membres changent actuellement de type de combustible, passant des combustibles fossiles à l'énergie éolienne et solaire. Ainsi, il est également possible de stocker l'énergie. La diminution de la dépendance aux combustibles fossiles est très positive. Mme Vitcheva a fortement soutenu cette évolution.

5. Système Alimentaire Durable en Europe

La DG MARE/A/4 (Analyse économique, marchés et analyse d'impact) a expliqué que la COM souhaite mettre en place une nouvelle législation-cadre qui encouragera la transition vers la durabilité de toute la législation européenne liée à l'alimentation. Ce cadre est un élément phare de la stratégie "De la ferme à la table", menée par la DG SANTE, avec MARE et ENV comme co-responsables. Le CCR apporte son soutien aux travaux sur les évaluations d'impact. L'objectif primordial de cette législation-cadre est d'inclure la durabilité dans tous les aspects du système alimentaire de l'UE.

La Commission a identifié des mesures dissuasives, qui visent à éliminer progressivement du marché de l'UE les produits et les opérations alimentaires les moins durables. La COM a également identifié des mesures incitatives pour encourager une plus grande durabilité, et agira indirectement pour rendre la durabilité plus attrayante aux yeux des exploitants et des consommateurs. Un élément important pour la DG MARE est le label de durabilité.

MARE/A/4 a expliqué qu'une importante consultation publique a eu lieu sur ce cadre entre le 28 avril 2022 et le 21 juillet 2022. Au total, 2670 réponses ont été reçues. En outre, différents ateliers ainsi que des consultations ciblées des parties prenantes ont été organisés. L'évaluation d'impact est en cours, et comprend notamment une analyse de l'impact économique, environnemental et social des différentes options.

Pedro Reis Santos (Secrétaire du MAC) a remercié la COM pour la présentation, et a souligné l'importance de ce dossier pour le MAC. Le MAC a émis un avis en février, mais les discussions sur l'étiquetage se poursuivent et la COM recevra bientôt un nouvel avis. Les points essentiels pour le MAC sont le soutien aux petits acteurs de la transition et la nécessité d'impliquer tous les membres. En principe, l'adoption de ce cadre est soutenue, mais il existe quelques difficultés concernant les consommateurs, comme le prix, la transparence et le niveau de compréhension. Les avis divergent également quant à la nécessité de rendre l'étiquetage obligatoire. En outre, il y a un accord pour inclure les écoles et les cas dans les marchés publics. Il a insisté sur le fait qu'il est judicieux d'accorder une attention particulière à la cohérence, puisque les discussions relatives à ce cadre durent depuis longtemps.

Peter Breckling (vice-président du CC Mer du Nord/NSAC représentant l'industrie) a remercié la COM et a posé deux questions. Tout d'abord, le CC Mer du Nord se demande si les aspects concernant la sécurité et la sûreté alimentaires jouent un rôle dans les plans de durabilité. Il a souligné qu'en raison des événements récents survenus dans les conditions de guerre, il est apparu que la durabilité est également liée à la sécurité alimentaire et à la sécurité de l'approvisionnement. Ensuite, le CC Mer du Nord s'est demandé ce que la Commission pense du niveau des importations de produits de la pêche en provenance de pays tiers sur le marché de l'UE.

La COM a expliqué que la sécurité et la sûreté alimentaires sont également prises en compte. La sécurité alimentaire fait partie des trois piliers de la durabilité et sera prise en compte dans les évaluations d'impact. L'importation en provenance de pays tiers est un élément majeur et sera également prise en compte.

Ola Oberg (membre du CCA) a apprécié que l'accent soit mis sur les marchés publics. Le CCA a précisé que les producteurs primaires, tels que les entreprises aquacoles, produisent des produits durables, mais ont des difficultés à les vendre. En travaillant avec des marchés publics, cela pourrait être possible. Cela montre également que les marchés publics sont à la pointe de la transition durable.

6. Points clés pour le travail des CC en 2023

Initiatives de prospective stratégique :

M. Stephen Davies (conseiller de la DG MARE) a présenté les initiatives de prospective stratégique et a souligné que la prospective peut être atteinte par le biais de l'analyse prospective (Horizon Scanning), l'analyse des mégatendances (Megatrends), la planification de scénarios (Scenario Planning) et la vision (Visioning). L'intégration de la prospective stratégique dans l'élaboration des politiques de l'UE permet de construire et d'utiliser l'intelligence collective pour anticiper les évolutions et se préparer aux nouvelles opportunités et aux nouveaux défis ; de l'intégrer dans la boîte à outils "Mieux légiférer", de fournir des informations pour le discours annuel sur l'état de l'Union, les programmes de travail de la Commission et les exercices de programmation pluriannuels ; et de favoriser la coopération et les alliances en matière de prospective avec les institutions et les partenaires de l'UE, les États membres et d'autres parties prenantes clés.

Le centre de prospective MARE a mis en place le programme "Pêcheurs de l'avenir" (Fishers of the Future). Le programme sera lancé mi-2023 et les résultats sont prévus pour 2024. **La COM a invité les CC à donner leur avis sur les questions qu'une telle étude devrait couvrir.**

Ola Oberg (membre du CCA) a mentionné que le CCA aimerait également voir le programme "Aquaculture de l'avenir" (Aquaculture of the Future). La Commission a précisé que l'aquaculture fait partie de la réflexion et a encouragé le CCA à examiner également les possibilités de prospective pour l'aquaculture.

Sean O'Donoghue (Président de PELAC) a souhaité connaître les délais de mise en œuvre de ce programme. La COM a indiqué que le projet est encore en phase de conception, mais que l'objectif est de se projeter loin dans le futur.

Giampaolo Buonfiglio (vice-président du MEDAC) a déclaré que, lors de la définition de plans stratégiques dans le domaine de la pêche, il est possible de trop généraliser les situations. Il a souligné qu'il est important d'examiner spécifiquement la pêche à petite échelle, car les implications socio-économiques sont très différentes. En généralisant, on risque de perdre la spécificité du secteur de la pêche et de ses différentes composantes. La COM a mis l'accent sur le fait que la prospective ne constitue pas le seul outil, mais qu'elle s'accompagne d'autres outils qui fournissent de meilleures informations destinées à l'élaboration des politiques.

Année européenne des compétences

La COM a expliqué que 2023 est l'Année européenne des compétences. Ce choix a été fait car l'Union européenne traverse une période difficile ; pour relever ces défis, l'UE doit faire le point sur les compétences nécessaires. En 2023, la COM entreprendra des actions dans le cadre de cette Année européenne des compétences. Tout d'abord, elle investira dans les compétences, en augmentant les investissements en matière de formation dans tous les secteurs. En outre, la COM souhaite que les compétences répondent davantage aux besoins sur le marché du travail et veiller à ce que les compétences des personnes correspondent au marché du travail, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les personnes sans formation. La COM souhaite également attirer des personnes de pays tiers possédant les compétences susceptibles de correspondre au marché de l'UE. Il est important de prendre de telles mesures également dans le secteur de la pêche. Pour ce faire, il faudra recenser toutes les compétences existantes et celles qui sont nécessaires pour dynamiser ce secteur.

Le rôle des CC est primordial à cet égard, car ils connaissent bien les besoins du secteur. La COM s'attachera à soutenir ces actions par le biais du FEAMPA et **souhaiterait être informée par les CC de ces initiatives et de la manière dont elles peuvent être liées au domaine des compétences.**

Giampaolo Buonfiglio (vice-président du MEDAC) a demandé si cela concernait les compétences existantes ou les compétences nécessaires. Il a également demandé si les actions de formation portent sur de nouvelles compétences ou sur l'amélioration des compétences existantes. La COM a expliqué que l'initiative porte sur les deux types de compétences.

7. Mise en œuvre de l'accès aux eaux profondes : mécanismes de retours des parties prenantes dans la perspective du prochain avis du CIEM

M. Donatella (DG MARE-C/Directeur) a rappelé que l'acte d'exécution, adopté le 15 septembre, repose sur un avis scientifique innovant qui examine quelle quantité de pêche est pratiquée dans une zone spécifique avant de recommander de la fermer ou non pour protéger les Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV). La logique de cette démarche scientifique innovante est de maximiser la conservation et de minimiser l'impact économique. La COM espère que le CIEM suivra la même voie lorsqu'il rendra ses nouveaux avis scientifiques.

Il a fait savoir aux CC que le nouvel avis du CIEM, annoncé pour la mi-décembre, sera rendu en janvier. Le CIEM a informé la COM de ce retard dû à un ajout dans le processus d'examen par les pairs avec des experts régionaux afin d'examiner les évaluations des EMV avant leur publication. Quelques semaines ne feront pas de différence dans le processus, mais permettront aux scientifiques de procéder à cet examen supplémentaire par les experts régionaux. Ce nouvel avis scientifique, comme le précédent, sera fondé sur les données fournies par les États membres quant à l'activité de pêche de leur flotte de fond dans le cadre de la demande de communication de données formulée en avril 2022.

Il a précisé que la COM s'engage à lancer immédiatement le processus de révision par la suite. Elle analysera l'avis du CIEM, demandera l'avis du CSTEP et lancera ensuite le processus de révision. Si des modifications doivent être apportées à la liste (c'est-à-dire si nous devons rouvrir certaines zones ou en fermer de nouvelles), la COM convoquera une réunion du Comité de la Pêche et de l'Aquaculture pour procéder à un vote sur cette proposition. Il s'agit du Comité où tous les États membres sont représentés et qui a été convoqué sur ce dossier le 28 juin.

Pour la COM, la coopération avec les CC est de la plus haute importance dans ce processus. C'est pourquoi l'acte d'exécution a déjà été présenté à la réunion Inter-CC du 19 janvier 2022. La COM reviendra vers les CC pour leur présenter le nouvel avis du CIEM. La COM contactera rapidement les CC avec un calendrier plus précis.

Par la suite, la COM s'attend à ce que les CC lui fassent part de l'impact réel du nouvel avis, ainsi que du nombre de navires pouvant être affectés et de ce que les CC suggèrent comme voie à suivre pour respecter notre engagement collectif de protéger les EMV tout en poursuivant les activités de pêche.

Dans ce contexte, la COM a accueilli favorablement la lettre conjointe du CC pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) et du CC pour les Eaux Occidentales Australes (CC SUD) reçue le 10 novembre, dans laquelle ils demandent à "s'impliquer" et aimeraient "être invités à participer aux futurs Groupes de Rédaction d'Avis du CIEM sur

les Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV)". Il est tout à fait possible pour les CC de participer en demandant un statut d'observateur auprès du CIEM, la politique d'octroi de ce statut est ouverte et les services de la Commission sont prêts à vous fournir les informations nécessaires. La réunion scientifique du CIEM se déroule du 29 novembre au 2 décembre, ce qui constitue une information publique.

Pour revenir à la consultation passée, la COM a souligné que ce processus est basé sur des avis scientifiques. La COM a fourni de nombreuses explications sur l'acte d'exécution et a consulté de nombreux forums, avec toutefois très peu de retours. La COM a compris que les parties prenantes du secteur de la pêche étaient confrontées à de nombreux problèmes pendant la série de crises (Brexit/Covid-19 et guerre en Ukraine), et il semble que les opportunités offertes par les consultations n'aient pas été utilisées par tous. Par conséquent, **il appartient aux CC de faire des propositions et d'expliquer de quelle manière ils souhaitent contribuer à la consultation.**

QUESTIONS ET RÉPONSES

Javier López (vice-président du CC SUD représentant OCEANA) a souligné la nécessité de parler plus ouvertement. Il a mentionné que seule une évaluation d'impact technique très limitée a été réalisée et que la COM n'a pas utilisé les meilleures données scientifiques ou les données les plus appropriées. Il a demandé aux CC de mettre à profit cette période pour fournir autant d'informations que possible. Cependant, il a souligné que la COM ne devrait pas nommer cet acte d'exécution "innovant" pour l'avenir.

Jean-Marie Robert (membre du CC SUD) a fait référence aux questions et à l'évaluation d'impact qui ont été développées par la COM à partir des informations des parties prenantes et des CC. Le résultat dépend de la disponibilité des données et de la nature de ces données. Les organisations de producteurs peuvent fournir ces informations, mais tout le monde n'est pas en mesure de le faire. Si la COM entend se faire une image correcte des EMV, elle doit se baser sur des données correctes.

La COM a expliqué que ce sujet est abordé afin de montrer l'importance de la consultation des parties prenantes avant que l'avis ne soit disponible. La COM souhaite que ces discussions aient lieu bien en amont et avant d'engager des discussions sur les différentes options. Cependant, tout débat devrait être basé sur des faits, des chiffres et un avis approprié, afin de s'assurer que nous pouvons discuter du contenu, des éléments concrets et de la réalité.

María José Rico Fernández (membre du CC SUD) a souligné que ce ne sont pas seulement certaines flottes qui sont directement touchées, mais toutes les flottes puisque d'autres flottes se mettront à pêcher aux endroits restants. De plus, les CC peuvent disposer des données de leur propre flotte, mais ne disposent pas d'informations sur toutes les flottes de l'UE. Il est donc difficile de se prononcer sur toutes les options. Actuellement, des données anciennes sont utilisées pour prendre des décisions, au lieu des meilleures données scientifiques disponibles.

La COM a assuré que des données actualisées sont utilisées. **Pour les CC, le but de l'exercice est d'évaluer s'ils ont le sentiment que les éléments les plus importants sont pris en compte ou non.**

8. Approche écosystémique de la gestion des pêches

La COM a présenté une étude sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches. Cette approche fait partie intégrante de la PCP depuis 2013 et met l'accent sur l'atténuation de l'impact négatif des activités de pêche. Cette étude répondait à un besoin d'évaluation plus systématique, pour identifier les failles et permettre de progresser vers la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches dans l'UE.

Les objectifs de l'étude étaient d'évaluer l'état actuel de la mise en œuvre de cette approche, en mettant l'accent sur les mesures et la gouvernance requises, en fonction de leur état de préparation opérationnelle, et de fournir des recommandations pour faire progresser la mise en œuvre de cette approche afin de relever les défis identifiés et d'atteindre les objectifs de la PCP et des autres politiques.

Les conclusions générales montrent que la gestion des pêches actuelle est dominée par des avis conventionnels portant sur une seule espèce, sur lesquels repose la gestion des TAC et des quotas. La première étape vers une meilleure approche écosystémique de la gestion des pêches passe par la mise en œuvre de mesures techniques visant à réduire les prises accessoires. Les trois principaux défis de cette approche sont les suivants :

1. l'atténuation de l'impact de la pêche sur les écosystèmes ;
2. le processus consultatif ;
3. le processus décisionnel.

L'approche écosystémique de la gestion des pêches exige une distinction explicite entre les mesures de gestion et les instruments politiques, qui sont les moyens de les mettre en œuvre.

Par conséquent, il a été recommandé de :

1. relever les différents défis de l'approche écosystémique de la gestion des pêches et accroître (davantage) les objectifs politiques au-delà des espèces commerciales,
2. améliorer la base de connaissances et chercher à surmonter les obstacles dans le cadre des processus consultatifs et décisionnels existants (par exemple, demander davantage de recherches et d'avis interdisciplinaires/transdisciplinaires),
3. améliorer la collecte d'informations sur les mesures de gestion des pêches en place (l'étude a été freinée par l'absence d'une vue d'ensemble complète).

Sean O'Donoghue (Président de PELAC) a expliqué que PELAC a un groupe de discussion sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches et a souligné qu'il est important d'avoir une approche holistique de la gestion des pêches. La COM a fortement soutenu ce travail et cette approche.

Antonio Marzoa Notlevsen (Président du MEDAC) a remercié la COM pour le travail effectué et a mentionné que des recherches interdisciplinaires sont également menées afin de favoriser une meilleure compréhension face aux différentes politiques. Il a souligné qu'il est important d'assurer la durabilité de la pêche, mais qu'il ne faut pas se précipiter. Il faut du temps pour s'assurer que les politiques de gestion sont adaptées aux ressources et fondées sur les trois piliers de la PCP. De plus, il a mentionné que la COM doit prendre des mesures dont l'échéance est postérieure à 2030, comme les nouvelles recommandations de la CGPM, qui stipulent que la prudence doit être de mise dans la définition des mesures de gestion et leur application aux activités de pêche.

Kenn Skau Fisher (Président du CC Mer du Nord/NSAC) a mentionné que dans la Mer du Nord, il s'agit d'une question importante et que le CC Mer du Nord l'aborde de différentes manières. Cependant, la situation est également complexe lorsque l'océan est partagé avec des pays tiers tels que le Royaume-Uni et la Norvège. Il a demandé comment la COM allait aborder la question des eaux et des stocks partagés dans le cadre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches.

9. Questions financières et organisationnelles

a. Adhésion aux CC

Mo Mathies (Secrétaire du CC EOS) a fait une présentation sur la question de la diminution des membres dans les CC. Le CC EOS a connu une baisse de ses membres en raison de la perte d'ONG. Le Secrétariat du CC EOS a mis au point une campagne stratégique d'adhésion, en identifiant les principaux destinataires et messages. En outre, il a élaboré un communiqué de presse, envoyé des invitations à 13 ONG et fait grand usage des réseaux sociaux. Le CC EOS n'a reçu aucune réponse aux communiqués de presse. Aucune ONG n'a pu rejoindre le CC (principalement en raison d'un nombre excessif d'inscriptions, d'un manque de capacité et de ressources). Le CC EOS poursuivra son travail mais demande à la Commission d'y contribuer également et a appelé la COM à continuer à mettre l'accent

sur le travail des CC lorsqu'elle communique avec les parties prenantes, à publier l'aperçu annuel des recommandations des Conseils Consultatifs et leur impact direct dans le développement des politiques, et à potentiellement mettre en place une campagne stratégique sur les réseaux sociaux axée sur et soulignant le travail des Conseils Consultatifs.

Pedro Reis Santos (secrétaire du MAC) a remercié le CC EOS pour ses efforts. Il a expliqué que MAC a connu les mêmes problèmes, mais également d'autres. Le MAC a également des difficultés à attirer les ONG, principalement en ce qui concerne le marché, car la plupart ne sont pas axées sur la politique de marché pour les produits de la mer. Le MAC encourage la COM à attirer l'attention sur les CC lors des réunions individuelles avec les parties prenantes.

Rosa Caggiano (secrétaire du MEDAC) a fait quelques propositions au CC EOS car ils ont connu les mêmes difficultés. Tout d'abord, les frais d'adhésion annuels ont été réduits pour tous les membres, ce qui a permis d'attirer plus d'organisations. Mo Mathies a répondu que ce n'était pas une option pour le CC EOS, dans la mesure où les membres n'y étaient pas favorables. La COM a rappelé que le nouvel Acte Délégué sur le fonctionnement des CC a introduit des règles sur les cotisations équitables permettant une large représentation de toutes les parties prenantes.

Ola Oberg (membre du CCA) a souligné que la COM peut également mettre en avant la diversité des membres au sein des Conseils Consultatifs.

b. Questions financières

La COM a fait une présentation sur les questions financières pour les CC et les a remerciés d'avoir rendu possible le passage aux montants forfaitaires. La décision de la COM autorisant l'utilisation de montants forfaitaires pour les subventions de fonctionnement des CC dans le cadre du FEAMPA a été signée le 19 avril 2022. Tous les CC, pour lesquels l'exercice financier 2022-2023 a commencé après le 19 avril 2022, ont commencé à appliquer les montants forfaitaires à partir de 2022, à l'exception du CC RUP qui commencera à appliquer les montants forfaitaires plus tard, lorsque davantage de données sur les montants dépensés seront disponibles.

Pour chaque subvention forfaitaire, la DG MARE a reçu une estimation budgétaire détaillée de la part des CC. Après évaluation des estimations budgétaires des CC et des échanges entre la COM et chaque CC, les montants forfaitaires individuels pour la période 2022-2023 ont été approuvés. Pour 2023, les CC seront appelés à soumettre leurs estimations budgétaires en même temps que leur demande.

Les écarts substantiels par rapport aux activités prévues telles qu'indiquées dans les programmes de travail annuels devront être communiqués à la DG MARE. **Les fonds accordés sous forme de montants forfaitaires et non utilisés par les CC ne peuvent pas être récupérés par la COM tant que les étapes du Programme de Travail annuel adopté ont été réalisées.** La COM pourrait cependant être informée de ces montants pour le calcul de la subvention de l'année suivante afin de préparer un budget qui serait aussi proche que possible des coûts réels attendus.

Mo Mathies (Secrétaire du CC EOS) a fait remarquer que la notification à la COM en cas de sous-utilisation n'a pas été examinée auparavant, puisqu'il a été convenu de procéder à cet exercice tous les quatre ans. Cela donne l'impression que la Commission veut récupérer l'argent lorsque tout n'est pas dépensé. La COM a rappelé que le montant forfaitaire reste

un montant fixe couvrant les coûts annuels et ne peut être repris par la Commission. Cependant, si les CC reviennent vers nous avec un montant inférieur pour l'année suivante compte tenu d'un montant non dépensé, la COM ne demandera pas à ce que l'argent soit restitué, mais cela influencera la future subvention à recevoir.

Pedro Reis Santos (MAC) a souligné qu'il a souvent été mentionné que le montant forfaitaire serait valable pour quatre ans. La COM a expliqué que le budget de la Commission pour la période actuelle est basé sur un taux d'inflation de 2%. Au début des négociations, il y a 15 mois, l'intention était de diminuer le travail administratif des secrétariats. Cependant, le budget de la Commission n'est pas en mesure de donner plus d'argent par rapport au taux d'inflation actuel. Lorsque les Conseils Consultatifs donnent une prévision, la réponse donnée est un juste milieu et, espérons-le, une bonne solution pour tout le monde.

Il a été convenu que ce point sera abordé lors de la prochaine réunion des secrétariats.

Questions diverses

- À sa demande, le CC EOS a présenté son projet CC FISHMAP, un outil en ligne développé par le CC EOS à partir des résultats d'une étude préliminaire et destiné à visualiser différents ensembles de données géographiques, tels que les limites juridictionnelles, les mesures réglementaires et les autres utilisateurs marins, dans le but de proposer un moyen convivial d'identifier les différentes désignations en jeu et de communiquer les activités des membres dans des zones données de l'espace marin. Cet outil doit être publié le 1er décembre 2022.
- La prochaine réunion Inter-CC devrait avoir lieu le 9 mars 2023 physiquement. Il a été rappelé aux CC d'utiliser leur montant forfaitaire pour couvrir les frais de mission. La COM a rappelé qu'elle a pour objectif d'organiser trois à quatre réunions Inter-CC par an, entre lesquelles les secrétariats se réuniront.